



Imagine  Canada

GUIDE SUR les dons de bienfaisance

À propos d'Imagine Canada

Imagine Canada est un organisme de bienfaisance canadien dont la cause est les organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Nous renforçons la voix collective du secteur, jouons le rôle de forum et de lieu de rencontre et créons un milieu dans lequel les organismes contribuent à consolider les collectivités.

Le Canada a l'un des plus importants secteurs de bienfaisance dans le monde. Plus de 85 000 organismes aident les gouvernements et les collectivités, partout au Canada et dans le monde, à résoudre certains des problèmes les plus difficiles, tels les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels est confronté le Canada. Ils permettent d'impliquer et d'habiliter les citoyens, ils fournissent aux collectivités des services sociaux, familiaux et communautaires fondamentaux et contribuent à la qualité de vie par le biais des arts et de la culture, du sport, de la protection de l'environnement, de la santé, de l'éducation et de la pratique religieuse. Les bailleurs de fonds sont indispensables pour veiller à ce que les organismes de bienfaisance puissent continuer à offrir ces services essentiels.



Communiquez avec nous
2, rue Carlton, bureau 600
Toronto (Ontario) M5B 1J3

TÉL. : (416) 597 2293

TÉLÉC. : 1 800 263 1178

COURRIEL : info@imaginecanada.ca

www.imaginecanada.ca

Si vous avez des questions au sujet d'un don de bienfaisance, prenez quelques minutes pour consulter les renseignements ci-dessous. Si vous avez d'autres questions, veuillez nous contacter.

1 Quelles questions devrais-je poser avant de donner à un organisme de bienfaisance?

- Les organismes de bienfaisance sont réglementés par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Visitez le site Web de l'ARC ou composez le 1-800-267-2384 pour confirmer que l'organisme en question est enregistré. Seuls les organismes de bienfaisance enregistrés ont un numéro d'enregistrement et peuvent émettre des reçus d'impôt.

Si quelqu'un vous demandant un don n'a pas l'information dont vous avez besoin pour prendre une décision, ne vous sentez pas obligé de donner tout de suite.



Ressources pour donateurs

- » Programme de normes d'Imagine Canada : www.imaginecanada.ca/fr/normes
- » Code d'éthique d'Imagine Canada : www.imaginecanada.ca/fr/codedethique
- » Association of Fundraising Professionals' Fundraising Code of Ethics : www.afpnet.org/ethics
- » Agence du revenu du Canada, l'organisme de réglementation du gouvernement fédéral : www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/menu-fra.html
- » CanaDon, le portail des dons en ligne : www.CanaDon.org
- » Fondations communautaires du Canada : www.cfc-fcc.ca
- » Fondations philanthropiques Canada : www.pfc.ca/fr
- » Centraide Canada : www.centraide.ca
- » Un héritage à partager^{MD} – Conseils pour les dons par testament : www.unheritageapartager.ca

- Prenez le temps d'en apprendre davantage sur l'organisme en question. Visitez son site Web, examinez ses rapports annuels et informations financières ou faites du bénévolat. Si vous ne trouvez pas l'information que vous cherchez, appelez l'organisme. Un membre du personnel ou un bénévole devrait se faire un plaisir de répondre à vos questions.
- N'oubliez pas de penser à l'objectif et aux résultats de l'organisme. Quel est l'impact de ses programmes et services? Ont-ils un écho en vous? Comment votre don fait-il une différence? La plupart des organismes de bienfaisance donnent des informations sur leurs réalisations et leurs résultats dans le but de vous aider à prendre une décision.
- Si quelqu'un vous demandant un don n'a pas l'information dont vous avez besoin pour prendre une décision, ne vous sentez pas obligé de donner tout de suite. Demandez une brochure ou une adresse de site Web et dites que vous vous décideriez une fois que vous avez plus d'informations.
- Si quelqu'un vous demandant un don vous met mal à l'aise ou vous pousse à donner ou fait des promesses qui semblent trop bonnes (comme un reçu d'impôt pour un montant supérieur à votre don), il suffit de dire non.

2 Comment puis-je savoir combien un organisme de bienfaisance consacre à la collecte de fonds? Est-ce réglementé?

Tous les organismes de bienfaisance doivent produire chaque année la « Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés », soit le formulaire T3010 de l'ARC. La plupart des informations contenues dans ce rapport sont publiées en ligne. Vous pouvez savoir combien un organisme de bienfaisance consacre à la collecte de fonds en consultant la ligne 5020 (total des dépenses de collecte de fonds). Pour avoir une idée du pourcentage des fonds recueillis qui est consacré à la collecte de fonds, divisez la ligne 5020 par la somme des lignes 4500 et 4630. Plusieurs organismes de bienfaisance fournissent également ce type d'information sur leur site Web, tels que les états financiers ou le rapport annuel.

En 2009, l'ARC a publié des directives de collecte de fonds pour les organismes de bienfaisance. Les lignes directrices indiquent que les coûts de collecte de fonds de plus de 35 % peuvent conduire à un examen (par exemple, l'ARC pourrait comparer les coûts sur plusieurs années pour voir s'il y a une tendance). Plus le ratio est élevé, plus il est probable que l'ARC examinera les activités de collecte de fonds de l'organisme. L'ARC tient compte de facteurs tels que la taille de l'organisme, la cause, et le type de campagne de financement qui est actuellement en cours (par exemple, un organisme de bienfaisance démarrant une campagne de financement pourrait avoir des coûts plus élevés durant la première ou deuxième année). Des coûts de plus de 70 % suscitent des inquiétudes à l'ARC et l'organisme de bienfaisance devra fournir une explication.

3 Est-ce qu'Imagine Canada recommande combien un organisme de bienfaisance devrait consacrer à la collecte de fonds? Comment puis-je être certain que les coûts de collecte de fonds d'un organisme de bienfaisance sont raisonnables?

Imagine Canada ne fournit pas une recommandation spécifique sur le rapport ou le coût par dollar, car ce qui est raisonnable pour un organisme ou une cause, peut ne pas l'être pour d'autres. Il y a plus de 85 000 organismes de bienfaisance œuvrant au Canada – ils travaillent dans des conditions différentes et donc l'approche « à taille

En dernière analyse,
VOUS devez être convaincus que les coûts déclarés sont raisonnables pour la nature de l'organisme, sa mission et son impact.



unique » ne fonctionne tout simplement pas. Plusieurs facteurs influent sur les coûts de collecte de fonds :

» **Nature de la cause** – certaines causes sont tout simplement plus populaires et il est plus facile de recueillir des fonds que pour d'autres.

» **Taille / Emplacement géographique de l'organisme** – les petits organismes de bienfaisance ou ceux dans des régions plus éloignées peuvent avoir plus de difficultés à recueillir des fonds, ce qui entraîne des coûts plus élevés.

» **Utilisation de bénévoles** – les organismes de bienfaisance qui ont accès à un plus grand nombre de bénévoles ou à des bénévoles hautement qualifiés peuvent avoir des coûts de financement plus bas.

» **Types de financement** – les organismes de bienfaisance qui reçoivent des subventions importantes du gouvernement ou d'autres

sources de revenus peuvent avoir moins besoin de s'appuyer sur des formes plus coûteuses de collecte de fonds.

» **Types d'activités de collecte de fonds** – certaines activités de collecte de fonds sont plus coûteuses que d'autres. Le publi-postage et le télémarketing ont tendance à être très onéreux alors que les commandites et les legs sont généralement moins coûteux. Certains organismes, cependant, ne sont pas en mesure de recueillir des fonds par l'entremise de moyens moins coûteux, et parfois les types de collecte de fonds plus coûteux offrent l'avantage d'obtenir l'engagement des donateurs.

» **De nouvelles techniques de financement novatrices** peuvent parfois être plus coûteuses à court terme, mais peuvent conduire à des économies de coûts au fil du temps.

Lors de l'évaluation des coûts de financement d'un organisme de bienfaisance, gardez à l'esprit qu'il y a un coût à faire le bien - la plupart des organismes doivent recueillir des fonds pour pouvoir rester en opération. La plupart des organismes de bienfaisance travaillent avec diligence pour maintenir leurs coûts aussi bas que possible afin de s'assurer que la majorité des dons vont à la cause. Autres considérations :

» Souvent, l'examen d'une moyenne de trois à cinq ans des frais de financement peut vous donner une idée plus précise des coûts d'un organisme de bienfaisance.

» Vérifiez si l'organisme adhère au programme du **Code d'éthique d'Imagine Canada** – en signant le Code d'éthique, un organisme de bienfaisance s'engage

à la transparence et la collecte de fonds éthique. Visitez le site Web d'Imagine Canada pour voir une liste des organismes de bienfaisance participants.

» Demandez si les collecteurs de fonds de l'organisme ont adhéré au **Code de déontologie de l'Association of Fundraising Professionals (AFP)**.

Si vous pensez que les coûts de financement sont trop élevés, envisagez d'appeler l'organisme. Il est important de poser des questions. La plupart des organismes de bienfaisance fonctionnent de manière transparente et sont prêts à partager des informations sur leurs coûts de collecte de fonds auprès des donateurs.

En dernière analyse, **VOUS** devez être convaincus que les coûts déclarés sont raisonnables pour la nature de l'organisme, sa mission et son impact.

4 Que sont les collecteurs de fonds externes? Les organismes de bienfaisance devraient-ils les utiliser?

Les organismes de bienfaisance embauchent parfois des collecteurs de fonds externes ou indépendants pour les aider à recueillir des fonds. Dans certains cas, les collecteurs de fonds indépendants fournissent l'expertise nécessaire pour aider les organismes de bienfaisance. Dans certaines circonstances, cela peut être une manière plus efficace et efficace d'utiliser des ressources limitées. Certains collecteurs de fonds externes

© Imagine Canada, 2011

Les droits d'auteur pour Guide sur les dons de bienfaisance ne sont pas exigés pour les organismes de bienfaisance, à but non lucratif et bénévoles, lorsqu'il s'agit d'un usage non commercial, avec attribution.

Tous autres droits réservés.

Des études ont démontré que la baisse des coûts administratifs peut limiter l'efficacité des organismes de bienfaisance – donc réduire les coûts n'est pas nécessairement mieux.



s'engagent à respecter les principes d'éthique en adhérant au Code de déontologie de l'Association of Fundraising Professional (AFP). Ni le Code d'éthique d'Imagine Canada, ni celui de l'AFP ne permettent la rémunération sous forme de commission pour les collectes de fonds.

Une forme de collecte de fonds particulièrement visible qui fait souvent appel aux collecteurs de fonds externes est la sollicitation de dons en personne ou en bordure de trottoir. Les collectes en personne comportent habituellement la sollicitation d'un don mensuel qui est généralement facturé au donateur au moyen de sa carte de crédit. Un collecteur de fonds qui vous aborde dans la rue ou frappe à votre porte devrait pouvoir fournir une preuve de son affiliation à l'organisme bénéficiaire du don et devrait être en mesure d'assurer la protection des informations confidentielles que vous lui fournissez. Si cette forme de sollicitation vous rend mal à l'aise, vous pouvez demander plus d'informations sur l'organisme de bienfaisance ou simplement dire non.

5 Pourquoi les organismes de bienfaisance dépensent-ils de l'argent pour les coûts administratifs ou généraux?

L'administration et les frais généraux incluent des coûts variés comme le loyer, les ordinateurs, la comptabilité et les salaires. La bonne gouvernance, y compris le coût des réunions du Conseil d'administration qui sont essentielles pour assurer que les activités de l'organisme de bienfaisance sont encadrées et surveillées, est également considérée comme faisant partie de l'administration. La transparence et la responsabilité – la production de rapports annuels, des états financiers et des informations sur les résultats et l'impact-coûtent de l'argent. Il en est de même pour la sélection des employés et des bénévoles.

Ces types de coûts sont essentiels pour garder un organisme en opération. De fait, des études ont démontré que la baisse des coûts administratifs peut limiter l'efficacité des organismes de bienfaisance – donc réduire les coûts n'est pas nécessairement mieux. Dans le secteur à but lucratif, les coûts varient considérablement – allant de 15 % à plus de 40 %. Ainsi, s'il est important de comprendre et de tenir compte de ces coûts, les donateurs devraient se concentrer davantage sur l'impact de l'organisme.

6 Comment puis-je en savoir plus sur les salaires dans les organismes de bienfaisance?

Certains donateurs sont particulièrement intéressés par les questions de rémunération. L'information sur la rémunération dans les organismes de bienfaisance (salaires et avantages sociaux) peut être trouvée dans le formulaire T3010. Les échelles de rémunération des 10 employés les mieux payés sont énumérées à l'annexe 3. Lors de l'examen de ces informations, n'oubliez pas de considérer la taille, la portée et la complexité de l'organisme de bienfaisance. Par exemple, certains dirigeants d'organismes de bienfaisance gèrent des budgets de plusieurs millions de dollars ou sont responsables de la protection et du bien-être de l'enfance. La rémunération doit tenir compte de ces responsabilités et attentes. Il est également important de noter que les niveaux de rémunération des PDG sont établis et approuvés par le Conseil d'administration bénévole de l'organisme de bienfaisance qui est responsable de veiller à ce que ses ressources soient dépensées de la manière la plus efficace possible.

Demandez à votre organisme de bienfaisance préféré s'il participe au programme du Code d'éthique.

Imagine Canada Code d'éthique

Commanditaire principal et fondateur :

Great-West

London Life

Canada-Vie

LA PARFAITE ALLIANCE COMMUNAUTAIRE™